Image not found or type unknown

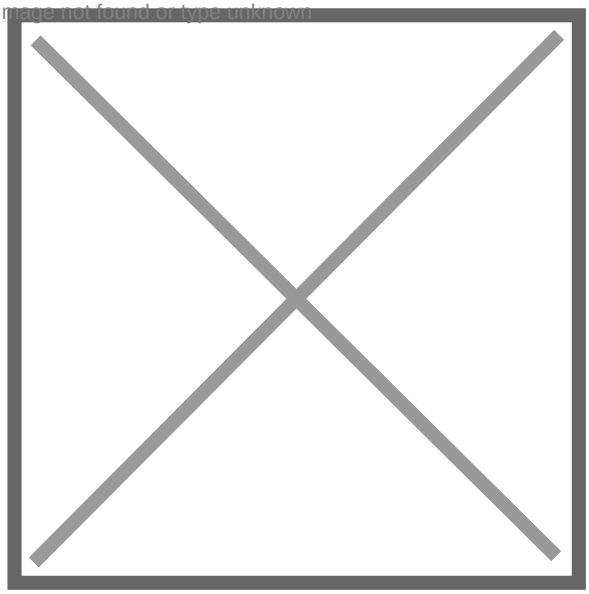

Droit non relatif a la realitée

Par **chrystal60**, le **28/01/2010** à **03:52**

Bonjour,
j ai mon ami qui est separé officielement et normalement c'est sa femme qui a la garde de ses enfants .mais elle ne les prends pas, comme convenue au tribunal.En faite c'est lui qui les a tout le temps et ,elle les prends 1 week-end sur deux et le mercredi aprés-midi.comment faire pour que ce soit lui qui en est la garde?en sachant qu'il soit au chomage.Merci pour votre aide en vous souhaitant bonne journée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés